

Image not found or type unknown



Témoignage sur l'antériorité d'une construction sans permis pour établir la prescription

Par **Quikebille**, le **30/04/2021** à **15:32**

J'ai 2 photos certifiées par l'IGN d'une construction sans permis, l'une de 2012 montrant les fondations de la construction et l'autre de 2015 montrant la couverture de la construction (hangar). J'ai un témoignage écrit détaillé de l'existence du hangar en août 2013 tel qu'il est actuellement ce qui le fait entrer dans le champ d'application de la prescription en 3 ans avant la loi de mars 2017 portant la prescription à 6 ans. Je cherche à établir l'antériorité de cette construction qui jusqu'à présent ne gêne personne mais un voisin a construit illégalement et pourrait me dénoncer pour tenter de se justifier. Que me conseillez-vous ? Merci

Par **miyako**, le **02/05/2021** à **10:42**

Bonjour,